

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE RESTRICTION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
RUE VICTOR HUGO PARKING JEAN-PAUL CHRETIEN LAIGUILLON
SUR LA COMMUNE DE BOVES
2024/88 PM**

Le Maire de la commune de Boves.

Vu les articles L.2213-1 et L.2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les dispositions du Code de la Route.

Vu le Code de la Voirie Routière.

Vu l'arrêté interministériel du 26 juillet 1967 modifié par l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont complété ou modifié.

Vu la demande de Monsieur MORINIERE, dans le cadre de l'organisation de la course nommée ACF 1913 de solliciter la réservation du parking Jean-Paul Chrétien Laiguillon, le samedi 07 septembre et dimanche 08 septembre 2024.

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de cet événement.

Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité des administrés et de prévenir de tout accident.

ARRÊTÉ

Article 1 : La circulation des véhicules et le stationnement seront interdits à partir du samedi 07 septembre 12h00, jusqu'au dimanche 08 septembre 17 heures, sur le parking Jean-Paul Chrétien Laiguillon situé rue Victor Hugo sur la commune de Boves.

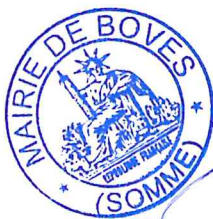
Article 3 : Le pétitionnaire sera chargé d'assurer l'accès à la circulation des piétons en toute sécurité, mais également de gérer les stationnements sur le parking réservé pour cette occasion.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M.Moriniere,
- La Commune de Boves,
- La Police Nationale,
- La Police Municipale.

Fait à Boves, le mardi 13 août 2024

**Madame le Maire
Maryse VANDEPITTE**



Par Délégation
Christèle FRAZIER
DGS



Mairie de Boves - rue Victor Hugo - 80440 Boves

Tél. : 03.22.35.37.37 - Email : mairie.boves@laposte.net - www.ville-boves.fr